



HAL
open science

Réinterprétation d'un héritage. L'arbre d'émonde dans les périphéries d'Angers et de Rennes

Monique Toubanc, Pauline Frileux, Bernadette Lizet

► To cite this version:

Monique Toubanc, Pauline Frileux, Bernadette Lizet. Réinterprétation d'un héritage. L'arbre d'émonde dans les périphéries d'Angers et de Rennes. Yves Luginbühl et Daniel Terrasson. Paysage et développement durable, Éditions Quae, p.25 - 36, 2013, 978-2-7592-1890-5. hal-02169474

HAL Id: hal-02169474

<https://hal.science/hal-02169474>

Submitted on 19 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 1

Réinterprétation d'un héritage. L'arbre d'émonde dans les périphéries d'Angers et de Rennes

MONIQUE TOUBLANC, PAULINE FRILEUX, BERNADETTE LIZET

Le bocage et les arbres d'émonde ont été façonnés par des sociétés paysannes qui pratiquaient une polyculture basée sur l'élevage bovin, dans le cadre d'une économie fondée sur le travail manuel, aujourd'hui révolue. Bois d'œuvre et de chauffage, limite, clôture et barrière, fourrage et abri pour les animaux : ces émondes de chêne, charme, frêne, saule et autres espèces étaient utiles pour les paysans et pour la société rurale en général. Les pratiques de taille liées à ces fonctions (Dumont, 2007 ; Javelle, 2007 ; Lizet, 1984 ; Luginbühl et Toublanc, 1998 et 2003 ; Trivière, 1991) ont produit des formes originales, graphiques et squelettiques, encore bien repérables en période hivernale. Elles racontent une histoire économique, technique et sociale, en France et plus largement en Europe (Austad, 1988 ; Dagley et Burman, 1996 ; Green, 1996 ; Muir, 2000).

Dans le cadre d'une recherche sur les trames vertes (Baudry, 2009), nous avons analysé l'évolution des formes et des fonctions du bocage en périphérie d'Angers et de Rennes (figure 1.1). Nous nous sommes plus précisément intéressées au devenir des arbres d'émonde, les « ragosses » du pays rennais et les têtards de l'Anjou (planche I, n^{os} 1 et 2), pièces maîtresses d'un système paysager composé de parcelles agricoles enserrées dans un réseau de fossés, de talus et de haies, elles-mêmes organisées en strates arborée, arbustive et herbacée. Les deux territoires périurbains étudiés sont très différents. Le site rennais est une imbrication contrôlée de champs (polyculture et élevage) et de zones d'habitat majoritairement pavillonnaire, paysage composite structuré par un maillage d'arbres. L'autre site est une très grande zone de prairies humides, fauchées ou pâturées, situées à la confluence de trois rivières, la Sarthe, la Mayenne et le Loir. Ces basses vallées angevines (BVA) sont caractérisées par de vastes prairies ouvertes et ponctuées de bouquets d'arbres, ou refermées par un maillage de haies. Inondées plusieurs mois par an, et donc préservées de

l'urbanisation, elles sont également marquées par un développement important des peupleraies et la présence de nombreux communaux.

Nous montrerons la manière dont ces figures anachroniques sont remises en scène, transformées dans leur matérialité et dans les représentations sociales ; sous l'effet conjugué des politiques publiques et des évolutions de la société, les arbres taillés trouvent de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles significations à travers les trois filtres, à la fois théoriques et opératoires, de l'environnement, du paysage et du patrimoine.

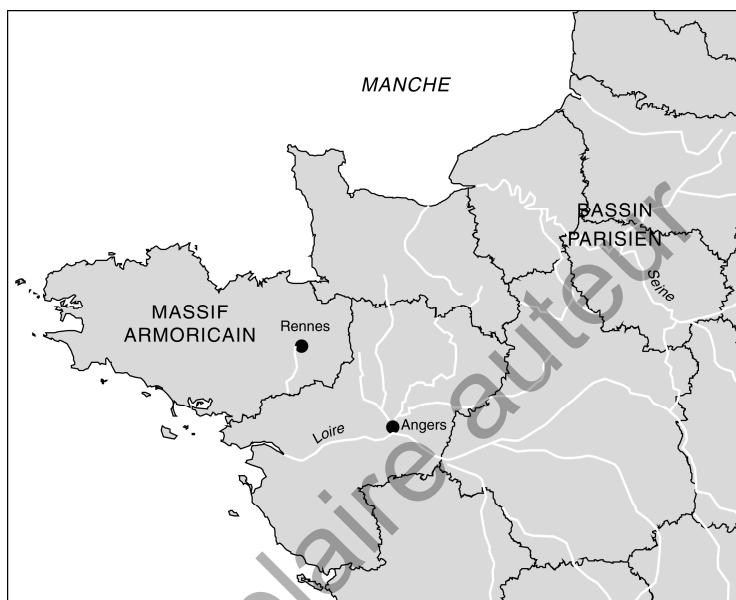


Figure 1.1. Rennes et Angers, deux agglomérations françaises des bocages de l'Ouest

Diversité des acteurs, diversité des formes

Ces arbres à la physionomie si singulière ont été jusque dans les années 1950 au centre d'un rapport économique et social entre des propriétaires et des exploitants fermiers, autrement dit locataires de leurs terres. Ils étaient le produit de règles précises et collectives organisant les relations entre ceux qui détenaient la terre et ceux qui n'en avaient que l'usage (Lizet, 1984 ; Luginbühl et Toubanc, 2003).

Les usages locaux, les arbres des haies et le faire-valoir indirect

La conduite, l'utilisation et le renouvellement des arbres du bocage étaient codifiés par les « usages locaux », prescriptions collectives ayant force de loi, qui seront notifiées par écrit au XIX^e siècle à l'échelle cantonale⁵. Révisés à plusieurs reprises, ces usages verront leur portée diminuer au fil du temps, surtout avec la publication du statut du fermage (1945) et la promulgation de baux types au niveau départemental (1946), qui reprennent partiellement les usages. Corrélativement, le contenu des recueils se simplifie et renvoie aux baux types. Connus de tous, les usages locaux réglaient notamment les droits et les

⁵ Par application d'une circulaire ministérielle du 26 juillet 1854.

devoirs du propriétaire et du fermier (Luginbühl et Toublanc, 1998 et 2003 ; Bardel *et al.*, 2008). Ainsi, le tronc était destiné au propriétaire et les branches au fermier, qui les utilisait pour le chauffage et l'alimentation des animaux (la feuillée). Ce dernier était tenu à un émondage régulier⁶ des arbres selon une technique appropriée : par exemple, conserver une branche, appelée parfois « tire-sève » (planches I et II, n^{os} 3 et 4), qui devait permettre une meilleure reprise de l'arbre⁷. Le fermier était également tenu d'assurer le renouvellement des arbres en repérant les jeunes pousses vigoureuses dans les haies et en veillant à leur développement⁸. Il lui était en outre interdit de couper un arbre ; seul le propriétaire en avait le droit.

La pratique de l'émondage donnait lieu à des chantiers collectifs. Elle s'appuyait, et s'appuie encore parfois, sur des réseaux d'interconnaissance et de solidarité familiale ou de voisinage au sein desquels se transmettaient des manières de faire communes à tous (Javelle, 2007 ; Luginbühl et Toublanc, 1998 et 2003 ; Trivière, 1991).

Résultat d'une sociabilité locale, les arbres émondés s'inscrivaient dans une logique agricole ; ils étaient modelés par des pratiques unanimement reconnues sur un territoire donné, ayant valeur de normes. Ils offraient donc à la vue une même silhouette. La situation est aujourd'hui beaucoup plus complexe.

Un foisonnement de pratiques et de statuts

À la fin des années 1970, l'exode rural ralentit, une reprise démographique s'amorce et une recomposition sociale s'opère dans les campagnes (Kayser, 1990)⁹. Le territoire rural est l'objet d'une urbanisation sans précédent. La population agricole diminue au profit d'actifs urbains (ouvriers, employés, cadres), de retraités, de résidents secondaires. De fait, rejoints par le front de l'urbanisation, les haies et les arbres d'émonde que nous avons étudiés sont de moins en moins agricoles. Même lorsqu'ils sont émondés par des agriculteurs, les règles collectives auxquelles leur conduite obéissait sont tombées en désuétude avec l'intensification des exploitations.

Longtemps au centre d'un rapport social univoque entre un propriétaire et un fermier, le bocage est aujourd'hui traversé par une multitude de rapports sociaux. Les arbres d'émonde sont entre les mains de nombreux acteurs, agricoles et non agricoles, privés ou publics, dont les motivations et les logiques d'action sont diverses et parfois divergentes, voire contradictoires. Propriétaire ou locataire, l'agriculteur peut tailler ses arbres tout seul ou avec l'aide d'un voisin non agriculteur (ouvrier habitant en milieu rural, résident se-

⁶ La périodicité variait selon les régions. Sur le site rennais, les ragosses étaient émondées tous les sept à huit ans et dans les BVA, la fréquence dépendait de la composition de la haie : « les émondés [sur les têtards] se font [...] : à sept ans, quand, dans une haie, domine l'essence de bois durs, tels que chênes, châtaigniers, alisiers, etc. ; à sept ans, également, quand, dans la haie, il y a moitié essence de bois durs et moitié essence de bois blancs ; à cinq ans, quand domine l'essence de bois blancs, tels que saules, ormeaux, frênes, aulnes, peupliers, etc. ; les luisettes [une catégorie vernaculaire locale de saule] sont coupées à deux ans et les osiers à un an. » (*Recueil des usages locaux du canton de Tiercé*, 1892, p. 18). À compter de la seconde guerre mondiale, l'émondage n'a plus été régulier et la périodicité a commencé à augmenter.

⁷ Cette pratique est depuis longtemps l'objet de controverses. Elle a été abondamment débattue entre historiens, biologistes et praticiens, notamment lors du colloque sur les trognons en Europe (Dumont, 2007).

⁸ « En procédant à cet émondage, le fermier est tenu de conserver et de soigner les renaissances et les jeunes arbres se trouvant sur les haies, sans pouvoir les étêter. » (*ibid.*, 1892, p. 19).

⁹ B. Kayser parle de « renaissance rurale » pour qualifier un processus de reprise démographique et de « régénération des campagnes » après une tendance séculaire à l'abandon : à partir de 1975, la population rurale augmente plus que celle des villes. Cette évolution démographique est corrélative de changements sociaux (diminution des agriculteurs au profit des autres catégories) et d'une transformation des modes de vie.

conculaire...) intéressé par le bois. Mais il peut aussi sous-traiter à un entrepreneur des travaux agricoles. Les collectivités territoriales ou les structures de l'État (par exemple les services de l'Équipement) confient l'entretien des arbres qui leur appartiennent ou qui sont en limite du domaine public (routes et chemins) à leurs équipes de jardiniers et de techniciens. Ils s'adressent parfois à des associations (de réinsertion, de randonneurs, de naturalistes...), voire à des instituts médicaux, qui organisent des chantiers de bénévoles pour effectuer la taille. Les pouvoirs publics peuvent aussi passer des contrats avec des prestataires de services, acteurs privés (agriculteurs ou non), assortis d'un cahier des charges et d'une rémunération (Javelle, 2007 ; Luginbühl et Toublanc, 1998 et 2003). Il n'est pas rare enfin que des habitants de lotissements pavillonnaires, non agriculteurs, possèdent dans leur jardin ou en bordure de leur parcelle quelques arbres d'émonde qu'ils vont tailler à leur guise.

De l'absence d'entretien à l'exploitation radicale, avec entre les deux un continuum de situations correspondant à des techniques et des usages pluriels, les pratiques d'entretien sont aujourd'hui très diverses. La morphologie de l'arbre varie en conséquence et de nouvelles silhouettes font leur apparition (Frileux, 2009 ; Luginbühl et Toublanc, 1998 et 2003). Le tire-sève directement hérité de la culture paysanne a été adopté par certains services techniques des villes, mais il s'agit moins d'optimiser la reprise de l'arbre que de préserver du vert dans la ville. Certaines formes sont le produit d'une hybridation de techniques et de savoir-faire, paysans et paysagistes¹⁰. D'autres traduisent une perte de savoir-faire, comme les tailles avec chicots. Dans les jardins privés, la tronçonneuse est maniée dans l'intention de mettre son habitation à l'abri du regard (Frileux, 2010) ou de libérer de l'espace pour le jardin en effectuant une coupe sélective des branches basses.

La pluralité des modes de gestion et leur caractère imprévisible sont perceptibles dans le paysage. Sur certaines parties du chemin de grande randonnée de pays traversant les BVA, les frênes têtards ne sont plus émondés, le diamètre des branches est donc très gros ; plus loin, ils le sont encore, quoique la périodicité soit aléatoire et bien plus longue que dans la pratique paysanne. Dans les deux cas, le marcheur verra toute autre chose que des arbres à « grosse tête » (têtards) configurés par la tradition, qui eux sont devenus rares. L'alignement n'est plus régulier et les arbres n'offrent plus à la vue une même physionomie (planche II, n^{os} 5 et 6). Sur le chemin que la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole a aménagé à des fins récréatives, la conduite des arbres ne répond plus à des règles collectives et partagées par une même catégorie d'acteurs. Elle est laissée à l'initiative des propriétaires riverains, agriculteurs ou non, qui en disposent à leur gré et agissent au coup par coup. Elle échappe alors à la collectivité publique, qui ne parvient manifestement pas à mettre en place une stratégie globale pour harmoniser l'apparence sur l'ensemble du linéaire du chemin.

Par ailleurs, sur ce même territoire, les acteurs publics sont confrontés à la disparition des arbres. En effet, au début des années 2000, des marchands de bois ont acheté de nombreux frênes sur pied à leurs propriétaires, pour en tirer une loupe très recherchée par l'ébénisterie, en particulier dans l'industrie automobile de luxe. Souvent creux, les troncs coupés sont inutilisables et abandonnés sur place (planche III, n^o 7). Cette exploitation nouvelle, qui correspond à une niche économique très particulière, liquide l'arbre. Elle est en rupture totale avec la pratique paysanne de l'émondage qui permettait au contraire d'exploiter le bois sur le très long terme.

¹⁰ La culture « paysagiste » est ici entendue dans le sens d'entrepreneur paysagiste.

Le processus de périurbanisation conjugué à celui de la modernisation agricole engendre donc des transformations formelles. Ces vieux arbres changent d'allure sous l'effet d'une modification, voire d'une perte des techniques et des savoir-faire, mais surtout d'une diversification accrue des usages et des modes de gestion. La tendance est amplifiée par les nouvelles politiques publiques qui leur sont dédiées.

Les politiques publiques s'emparent des arbres d'émonde

À partir des années 1950, au nom de la modernisation et du progrès technique, les arbres d'émonde hérités de l'économie paysanne deviennent des symboles d'archaïsme. Ils sont perçus par les agriculteurs comme un obstacle au développement de leurs exploitations et à ce titre dépréciés. Beaucoup sont éliminés par le jeu des remembrements administratifs ou des échanges à l'amiable entre propriétaires (Toublanc et Luginbühl, 2007a). Les survivants sont aujourd'hui parés de toutes les vertus. Ils sont constitués en patrimoine, au sens d'un bien commun qui offre une pluralité de services à la collectivité. Ils se voient assigner des fonctions nouvelles, environnementales, culturelles, économiques et paysagères. Nous centrerons ici notre propos sur la lecture environnementale et paysagère des arbres du bocage.

La réhabilitation des arbres du bocage est portée par des représentants des mondes associatifs et politiques qui conduisent des actions visant à protéger et gérer les fameuses « trames vertes » à différentes échelles, du territoire d'une agglomération à la parcelle, urbanisée ou agricole. Sur les sites étudiés, les interventions publiques se déclinent selon des modalités, des objectifs et des contenus qui diffèrent en fonction des échelles et des caractéristiques du territoire : projet d'agglomération « durable », gestion agri-environnementale d'une zone humide, aménagement paysager d'un lotissement. La haie paysanne « traditionnelle » est convoquée dans des politiques ou des projets qui sont déconnectés de l'activité de production agricole et dont les objectifs sont très éloignés d'une reconstitution d'un paysage de bocage au sens géographique du terme.

De l'arbre à la trame : l'avènement de motifs paysagers

Sur les territoires périurbains étudiés, de nombreux arbres d'émonde ont survécu. Dans l'agglomération rennaise, dès 1956, l'architecte et urbaniste Gaston Bardet a dessiné la cité-jardin du Rheu en s'appuyant sur la trame du bocage¹¹. Il inscrivait la préservation des chênes dans un processus de construction de la ville en continuité avec le passé. Les alignements de ragosses ont été intégrés aux clôtures des jardins privés ou publics et ils soulignent encore aujourd'hui le tracé des cheminements piétons. À partir des années 1980, la démarche a été reprise à l'échelle de l'agglomération tout entière dans le cadre de la politique environnementale et paysagère de Rennes. Les anciens chênes émondés ont alors acquis un nouveau statut, celui d'éléments garantissant la « qualité du cadre de vie ». Dans un premier temps, selon une approche strictement urbanistique et paysagère (planche III, n^{os} 8 et 9), seuls les grands arbres ont été maintenus ; les talus étaient arasés¹², les ronces et les arbustes spontanés supprimés, l'ajonc d'Europe par exemple. Les anciens chemins

¹¹ G. Bardet était à contre-courant du système de pensée de l'époque, qui privilégiait la *tabula rasa*.

¹² À la même époque, la politique de « rebocagement » est portée par un raisonnement identique : les talus sont ignorés et les plantations sont réalisées à plat (Toublanc et Luginbühl, 2007b).

creux ont été remblayés et le sol nettoyé, enherbé et parfois même goudronné. Le système bocager (talus, fossé, différentes strates végétales) et le réseau de haies ainsi démantelés, il ne restait du bocage agricole que des arbres isolés, aux fonctions environnementales nettement atténuées.

À partir des années 1990, les élus rennais et leurs services techniques adoptent une démarche pionnière, résolument écologique (Aggéri, 2010). Les anciennes haies seraient des refuges pour la faune et la flore, contribueraient à l'assainissement de l'eau, agrémenteraient la promenade et les paysages : tels sont les arguments avancés par l'Agence d'urbanisme de la métropole pour les protéger. Garder les feuilles mortes au sol, maintenir une lisière non tondue deviennent des mots d'ordre. La sensibilisation des élus et des techniciens permet d'envisager la conservation des talus comme un système écologique exemplaire. Avec le vote de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (1999) et celui de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (2000), la notion de continuité biologique est aujourd'hui inscrite dans les documents d'urbanisme (Frileux, 2008). Épaulés par la recherche écologique et sociale, les aménageurs créent des infrastructures vertes censées favoriser la circulation de la vie sauvage comme celle des piétons (Lizet, 2010). Dans les nouveaux quartiers rennais, les urbanistes et les paysagistes intègrent les vieux talus et leur flore indigène associée. Les extensions pavillonnaires sont adossées sur l'ancienne trame bocagère qui conforte les continuités écologiques au sein de la ville, devenues fameuses depuis le Grenelle de l'Environnement (Loi Grenelle 1 adoptée en 2009). Les notions de « bocage urbain » ou de « chambre bocagère » (Osty et Josse, 1998) fondent de véritables mises en scène paysagères et écologiques du bocage agricole, qui façonnent les nouveaux territoires verts du périurbain. Les réalisations de Jacqueline Osty à Beauregard (ZAC rennais) en offrent un bon exemple (planche IV, n^{os} 10 et 11).

Le constat vaut également pour la périphérie d'Angers où l'urbanisation récente s'est développée sur un territoire agricole autrefois densément bocager (planche IV, n^{os} 12 et 13).

Nouvelles valeurs environnementales

Depuis 1993, les BVA, vaste zone humide de 6 000 hectares aux portes de la ville, sont le théâtre d'une politique de gestion agri-environnementale¹³. La Ligue pour la protection des oiseaux joue un rôle d'aiguillon dans le lancement et la mise en œuvre de cette action publique visant à maintenir une activité agricole d'élevage extensif afin de protéger la richesse biologique – en particulier l'avifaune liée aux prairies inondables, avec le rôle des genêts comme figure de proue¹⁴ – et les paysages singuliers qui lui sont associés. Le dispositif a bien fonctionné, avec une réelle appropriation de la démarche contractuelle : les agriculteurs ont signé des contrats sur 60 % du territoire « éligible ». Longtemps centrée sur la préservation des prairies de fauche, cette politique s'est élargie en 2004 à la conservation des arbres d'émonde, avec les contrats d'agriculture durable. En 2007, les

¹³ Ce territoire a vu l'ensemble des mesures agri-environnementales (MAE) se succéder : opération groupée d'aménagement foncier (Ogaf) de 1993 à 1998, opération locale agri-environnementale (Olae) de 1999 à 2003, contrat d'agriculture durable (CAD) de 2004 à 2009, mesures agri-environnementales territorialisées (Maet) depuis 2007. Depuis 1999, dans les BVA, les collectivités territoriales participent à cette politique de l'État en apportant des financements et un appui technique.

¹⁴ Le rôle des genêts (*Crex crex*) est édifié en figure emblématique des BVA. Son déclin est lié à la régression des prairies humides auxquelles il est strictement inféodé. Il est désormais protégé en France (directive CE 79/409, annexe I).

contrats de gestion Natura 2000 reprennent à leur tour cet objectif. Ils mentionnent « la régénération et l'entretien des arbres têtards », considérés comme un habitat naturel et ainsi reconnus pour leur intérêt écologique. Une contractualisation s'amorce alors avec les propriétaires (habitants, associations ou communes) qui n'exercent pas le métier d'agriculteur¹⁵.

Ragosses ou têtards, les arbres d'émonde se voient attribuer une valeur naturelle forte par les associations de naturalistes et de protection de la nature, au titre des habitats et des corridors écologiques. Érigés en symboles de la biodiversité, ils occupent une place de choix dans le mouvement qui prône la construction d'agglomérations ou de quartiers « durables ». À Rennes, en 2006, des journées de formation sont montées pour les techniciens de la ville, invités à réfléchir sur l'identification de « trames vertes de haute valeur écologique », l'insertion des « arbres de talus anciens dans un projet urbain » ou « l'entretien durable » de l'arbre en ville. Les gestionnaires s'interrogent sur les manières de traiter les ragosses devenues urbaines, fragilisées bien souvent par le tassement du sol ou les blessures au collet provoqués lors du chantier. Ces arbres deviennent alors les cibles privilégiées du grand capricorne, un insecte protégé en France¹⁶. Ils n'ont pas subi d'émondage depuis plus de dix ou quinze ans pour la plupart et la question de l'intervention sur ce patrimoine vivant se pose aujourd'hui. Faut-il reprendre l'ancienne taille ? Dans ce cas, si la dernière coupe est très lointaine, l'ablation de grosses branches peut leur être fatale. Faut-il au contraire les convertir en arbre de futaie ? La réponse des élus et des responsables d'espaces verts est contrainte par le coût de l'entretien (150 euros par arbre élagué) et les revendications contradictoires des riverains : les uns se plaignent de l'ombrage et des feuilles dans les gouttières, d'autres critiquent les « mutilations », contraires aux valeurs paysagères et récréatives qu'ils attribuent à ces vieux chênes. Pour les arbres têtards situés sur des exploitations agricoles, la Mission bocage¹⁷ (Maine-et-Loire) préconise une taille « en entonnoir », simple élagage des branches basses et étalées, « permettant d'assurer la survie de l'arbre tout en favorisant le passage des engins agricoles et le développement du pied de la haie. »

La comparaison entre les terrains rennais et angevin montre que les promoteurs de ces « nouveaux territoires »¹⁸ agissent sur les arbres d'émonde au nom de leur fonctionnalité écologique et paysagère. Ainsi leur légitimité se trouve-t-elle confortée. Mais comment évaluer l'efficacité écologique et paysagère des actions réalisées¹⁹ ? Les exigences écologiques se heurtent bien souvent à une gestion encore très horticole des espaces verts : sol imperméable, gazon tondu régulièrement, surfaces nues, traitements phytosanitaires persistants²⁰. Quant au renouvellement du parc des vieux arbres des champs plébiscités

¹⁵ Dans les contrats Natura 2000 signés avec l'État, l'aide financière apportée chaque année aux propriétaires des têtards pour leur entretien est de 9,15 € par arbre et 0,24 € par mètre linéaire pour deux tailles latérales en 5 ans.

¹⁶ Ironie des histoires naturelles localisées : dans les BVA, les défenseurs des têtards insistent sur leur valeur d'habitat écologique, en particulier pour ce grand capricorne.

¹⁷ La Mission bocage a été créée en 1991 dans les Mauges (Maine-et-Loire) ; c'est une structure d'animation travaillant avec les collectivités territoriales et les agriculteurs sur le bocage.

¹⁸ Les termes sont empruntés à Michel Périgord, qui a coordonné le symposium « Les "territoires verts" : nouveaux espaces, nouvelles frontières » dans le cadre du congrès international « L'homme au cœur des dynamiques sociales, territoriales et culturelles », Poitiers 1-3 octobre 2008. Deux des auteurs y ont participé.

¹⁹ C'est l'un des objectifs du projet « Évaluation des trames vertes urbaines et élaboration de référentiels : une infrastructure entre esthétique et écologie », dir. P. Clergeau, N. Blanc, 2008-2012, ANR, Programme « Villes durables ».

²⁰ La ville de Rennes s'est pourtant engagée dans une démarche « zéro phyto » qui exclut tout usage de produits phytosanitaires y compris dans les cimetières et les terrains de sport, ultimes bastions de la lutte chimique.

par les citoyens aujourd'hui, il est rarement envisagé. La politique adoptée dans les BVA à leur égard est contractuelle, donc aléatoire puisque fondée sur le volontariat. Le répondant social est dans ce cas bien réel, mais le territoire n'est pas totalement sous contrat. Par conséquent, il n'y a pas de continuité spatiale, donc pas de véritable cohérence écologique. Le suivi des actions reste par ailleurs en deçà des objectifs affichés, en particulier sur la manière d'intervenir sur les arbres.

Conflits de représentations

La valeur esthétique et culturelle des arbres soumis à l'émondage agricole est au cœur de nombreuses controverses.

Des formes qui choquent le sens commun

« Arbres mutilés », « moignons », « morts, tristes, morbides », « hurlant leur souffrance », « c'est vilain et cela ne fait pas naturel »... Ces appréciations sévères reflètent une vision anthropomorphique de l'arbre, perçu comme un être pensant et souffrant. Elle se développe aux XVIII^e et XIX^e siècles avec le courant romantique²¹ (Toublanc et Luginbühl, 2007b) et se renforce au siècle suivant avec le mouvement écologique, stigmatisant les effets négatifs de l'homme sur son environnement (Luginbühl et Toublanc, 2003). Ce regard critique est le fait d'acteurs géographiquement ou socialement éloignés des agriculteurs, dont ils ne comprennent pas la pratique : « c'est un vrai massacre à la tronçonneuse. » Ce à quoi les agriculteurs répondent « de toutes façons, ça repousse » ; une manière pour eux d'en référer à leur connaissance de la nature et de relativiser l'impact de leur intervention, en insistant sur sa réversibilité. Le rejet est clair et net pour la ragosse, dépourvue de sens pour une large majorité de citoyens. Les habitants des lotissements voient dans l'émondage une atteinte à la nature et au paysage : « Je ne comprends pas qu'on puisse émonder dans un lotissement. Si on laisse des chênes, c'est pour la valeur paysagère et écologique [...]. Ils feraient mieux de couper ces arbres et d'en replanter. Ça donnera jamais un arbre comme ça, ça donnera toujours un tronc », « La ragosse elle va bien dans un paysage bucolique, au bord d'une rivière, le long d'un champ, là d'accord ! »

Des conflits n'ont pas manqué de surgir autour de la taille des chênes en pays rennais, opposant les défenseurs de l'arbre libre, traité en taille douce, et les partisans du maintien de l'émondage (principalement des artistes et des intellectuels) pour la valeur patrimoniale, paysagère et écologique de la ragosse. À Saint-Gilles, dans l'agglomération de Rennes, les habitants se sont interposés entre l'arbre et les machines. Une riveraine s'est allongée sous la fourche du tracteur pour interrompre la taille : « L'arbre nous repose, nous abrite, crée de l'ombre, découpe la lumière et fait le paysage. Alors laissons-le vivre sereinement ! », explique-t-elle dans *L'Écho des ragoisses* (2003), bulletin d'une association environnementaliste locale qui a vainement tenté une médiation entre gestionnaires et usagers. Une pétition a circulé dans le lotissement pour demander l'arrêt définitif du chantier. L'esthétique de l'arbre et sa santé sont les deux arguments mis en avant par les détracteurs de la ragosse. Les spécialistes infirment ce dernier point : « Si la bonne périodicité est respectée, et si on arase bien l'ébranchage (pas de chicots), les arbres soumis à cette pratique sont aussi longévifs que les formes libres », écrivait l'écologue Marc Rumelhart,

²¹ Les écrivains et les esthètes font alors l'apologie de l'arbre non taillé, libre de déployer sa ramure dans le ciel. Ce modèle esthétique, très puissant, va modeler le regard des élites françaises. Il informe encore aujourd'hui le regard porté sur les arbres d'émonde par un grand nombre d'acteurs.

en réponse à un habitant de la commune, défenseur de la taille douce (Frileux, 2008). Face à des riverains résolument hostiles à la ragosse, certaines municipalités ont adopté un compromis : l'émondage d'un chêne sur deux ou trois, pour ne pas « enlever le paysage » explique un jardinier municipal de la Chapelle-des-Fougeretz, une commune de Rennes Métropole.

Un regard esthétique et patrimonial

Ce point de vue négatif est dominant, mais il ne fait pas l'unanimité. Certaines personnes apprécient précisément les ragosses pour leurs qualités plastiques. Selon l'attaché de conservation de l'écomusée du Pays de Rennes, auteur de l'exposition « L'arbre, la haie et les hommes » (Bardel *et al.*, 2008), l'événement muséographique a fait office de marche-pied vers un nouveau débat sur le bocage, par l'angle de la patrimonialisation. Au cours de la décennie 1990, des artistes redécouvrent l'arbre émondé et lui donnent une place dans leur création. Un plasticien du bassin rennais s'émerveillait devant ces ragosses qu'il comparait à « une magnifique leçon de sculpture » (Clergue et Dubost, 1995). Le fait n'est pas nouveau, ces arbres singuliers ont souvent été représentés par les peintres (Adam, 2007 ; Bardel *et al.*, 2008 ; Dumont, 2007). Autrefois remarquables par les artistes pour leur morphologie pittoresque, ils le sont aujourd'hui pour leur valeur culturelle également. Des artistes contemporains cherchent à réhabiliter les arbres d'émonde et à en garder la mémoire, ils les érigent en patrimoine collectif à conserver et à transmettre aux générations futures. Leur pratique est souvent située à l'interface entre l'art, le paysage et le militantisme environnemental, associatif ou non. Il en est ainsi de Dominique Mansion, l'un des acteurs clés de ce regain d'intérêt pour les arbres paysans. Artiste de formation, illustrateur de métier et naturaliste militant, il est le fondateur de l'association Perche Nature (1980) et d'une maison botanique (2000) qui socialise le savoir écologique dans une région bocagère profondément transformée par les remembrements administratifs, le Perche vendômois. À la fin des années 1990, la trogne, désignation locale du têtard, en devient l'emblème vénéré. Très médiatisé, Dominique Mansion fait école, en particulier depuis la réalisation du Jardin des trognes dans le cadre du festival de Chaumont-sur-Loire de 1999 (planche V, n° 14). La même année, le maire d'une commune de la périphérie d'Angers passait commande d'une œuvre à un artiste local, François Boissier. L'objectif était d'agrémenter un espace public en cours d'aménagement ayant pour vocation de relier le centre bourg aux nouveaux lotissements (Davodeau, 2004). L'artiste a réalisé une sculpture « l'arbre en fée » et l'a mise en scène dans un ancien têtard de chêne (planche V, n°s 15 et 16). La validation par les élus et les aménageurs témoigne d'un intérêt de plus en plus partagé pour ces témoins d'un compagnonnage séculaire entre le paysan et la nature, réinventé par l'art et le savoir naturaliste.

Nouveaux emblèmes

Les ragosses comme les têtards sont aujourd'hui des figures emblématiques, fédérant des groupes et des associations, inspirant des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation à la nature. Il en est ainsi sur les deux terrains étudiés à travers les associations « Les têtards du chemin du roi²² » dans les BVA et « Saint-Gilles nature environnement » à Rennes Métropole (figures 1.2 et 1.3).

Dans la périphérie angevine, le processus est porté par un réseau d'acteurs associatifs, politiques et institutionnels. Le têtard est devenu un patrimoine végétal, mais surtout cul-

²² « Les têtards du chemin du roi » est un club CPN (Connaître et protéger la nature) créé en 2005.

turel et paysager. Sa silhouette parsème les prestigieuses vallées de la Loire et de ses affluents, c'est un élément caractéristique de ces territoires alluviaux, aujourd'hui remarqué. Dans le sillage du rôle des genêts, l'arbre à « grosse tête » fonctionne aujourd'hui comme un symbole du territoire des BVA ; il constitue une référence biologique et culturelle, il est perçu localement comme un signal paysager de l'identité du lieu : la communauté d'agglomération d'Angers-Loire-Métropole l'utilise dans la signalétique du nouveau chemin de grande randonnée « de Pays » (Montembault, 2007). Aujourd'hui, c'est un levier dans la mise en paysage du territoire, même si sa forme, surtout après l'étêtage, continue de choquer certaines personnes.



Figure 1.2. L'association « Les têtards du Chemin du roi » a choisi le têtard des BVA comme logo. Elle s'est donné pour but de développer « une dynamique locale autour de la nature et de son respect ». Elle mène des actions d'animation sur le thème des arbres du bocage à l'adresse de la population locale et notamment des jeunes.

L'ECHO DES RAGOSSES

Bulletin de liaison

SAINT-GILLES NATURE ENVIRONNEMENT
Ferme Moisan - 2, rue de Montfort
35590 SAINT-GILLES

N° 7



Figure 1.3. Logo du bulletin de liaison de l'association Saint-Gilles nature environnement (Rennes-Métropole). Le président de l'association (médecin, retraité) explique : « C'étaient des ragosses qu'il y avait juste en face de chez nous. Quand ils les ont abattues, ça nous a fait vraiment mal au cœur. Quand le paysan est venu couper, on est allé le supplier d'en prendre qu'une sur deux ! La propriétaire les avait vendus pour faire du bois. Il a tout enlevé. [...] Du coup, Marie avait fait des aquarelles, des superbes aquarelles de coucher de soleil ! C'est ça qui a été le logo de l'association pendant un bout de temps ». Les nouveaux adhérents ont ensuite souhaité le remplacer par une image plus stylisée et en cela plus consensuelle.

D'une manière générale, elle est présente dans de nombreuses œuvres d'art (Adam, 2007 ; planche VI, n° 17), de nombreux manuels scolaires et livres pour enfants (planches VI et VII, n° 18 et 19). Elle est un archétype de la forme de l'arbre façonnée par les hommes, du grand vivant profondément domestiqué, transmis de génération en génération. Cette valorisation artistique a peut-être ouvert le chemin de la patrimonialisation au têtard, à la différence de la ragosse dont l'appropriation sociale et politique est plus faible²³. La mobilisation autour d'elle apparaît en effet limitée à un cercle restreint d'intellectuels locaux, scientifiques, artistes, conservateurs des écomusées. L'enjeu patrimonial porte sur l'arbre en lui-même et non sur sa forme et sa valeur esthétique.

²³ Il est vrai que la forme têtard est très répandue en Europe, et même au-delà, contrairement au type ragosse et à ses variantes, plus localisées. Cela explique sans doute aussi la différence des regards portés sur l'une et l'autre.

Une seconde vie pour les rescapés de la modernisation agricole ?

Têtards et ragosses constituaient l'un des rouages de l'ancien système de production paysan, et ils étaient plus précisément dépendants du faire-valoir indirect. La réinvention culturelle, sociale et écologique de ces arbres, dans des réseaux qui leur confèrent d'autres sens, d'autres valeurs et de toutes autres fonctions soulève plusieurs questions.

La valorisation actuelle des arbres d'émonde passe par l'attribution d'un certain nombre de qualités qui leur sont prêtées dans une sphère politique et sociale particulière. Sur les deux sites explorés, ces grands sujets végétaux ont acquis un statut de marqueurs vivants dans le paysage : ils renvoient aux projets conçus au nom du développement et de l'aménagement durables des territoires dont ils sont la signature. Pour leurs promoteurs, ces arbres possèdent en effet plusieurs caractéristiques de nature à légitimer la dynamique de conservation, d'entretien et de renouvellement de ce qui fait (devrait faire) sens pour une transmission aux générations futures. De fait, l'argumentaire développé autour des têtards et des ragosses, construits comme facteurs de développement durable, s'organise bien autour des fameuses « piliers » (environnemental, social et économiques) structurant le modèle, mais de nombreux paradoxes traversent les représentations sociales dont les arbres sont l'objet.

Les écologues les reconnaissent comme facteurs de préservation des ressources (eau, sol, la biodiversité floristique et faunistique), surtout lorsqu'ils vieillissent et deviennent creux²⁴. Pour les aménageurs, ils structurent le territoire, lui confèrent une valeur paysagère. Ils participent ainsi à son attractivité touristique et résidentielle. Pourtant, le rôle joué par l'arbre d'émonde dans l'organisation territoriale des périphéries urbaines ne va pas de soi. Une partie des habitants et des usagers rejette ces formes très singulières, perçues comme une atteinte à la nature et au paysage. Les défenseurs des ragosses et des têtards brandissent un autre argument : leur valeur économique et énergétique. Ils s'emploient à relancer la coupe des émondages pour le bois de chauffe, qui fut jusqu'au milieu du XX^e siècle l'une de leurs finalités. Ce point n'est pas développé dans ce chapitre, mais plusieurs recherches (Javelle, 2007 ; Luginbühl et Toublanc, 2003) ont montré une reprise de l'exploitation du bois, dans des réseaux d'entraide et d'interconnaissance professionnelle, familiale et de voisinage, par des agriculteurs qui possèdent une cheminée ou un insert. Cette économie informelle autour de l'exploitation et de l'échange du bois d'émonde n'a pas fait l'objet d'une étude quantitative approfondie, qui conforterait l'argument économique développé par les protecteurs des ragosses et des têtards. Mais depuis quelques années, elle est rattrapée par une filière de production qui s'organise, à grand renfort d'engins en capacité de transformer des arbres entiers en plaquettes et bois raméal fragmenté, et ce faisant, de les avaler tout entiers !

Les arbres d'émonde sont aujourd'hui reconsidérés par le jeu de deux notions imbriquées, centrales dans le système de pensée du développement durable : la transmission et le patrimoine. Sculptés par des savoir-faire ancestraux, portant la marque d'une domestication spectaculaire, ils sont érigés en témoins d'une culture paysanne séculaire, cristallisant une mémoire collective et participant d'un patrimoine culturel commun. L'exploitation intensive des rameaux ne les a pas empêchés de vivre des siècles durant et de passer de génération en génération, traversant ainsi l'histoire longue des familles. À

²⁴ L'émondage favorise la formation de cavités qui offrent un habitat de substitution pour les coléoptères saproxyliques, tels le célèbre pique-prune (*Osmoderma eremita*), la rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) ou encore le grand capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*).

tous ces titres, têtards et ragosses enrichiraient les territoires qu'ils parsèment et leur apporteraient un surcroît d'identité. Mais pour qui ces arbres sont-ils un marqueur identitaire ? Ils ne font sens que pour certains acteurs et ils ne possèdent pas qu'un seul et même sens. La circulation de ces arbres en dehors des aires de distribution de la pratique traditionnelle a par ailleurs commencé à brouiller les cartes. La « relance » (Bromberger *et al.*, 2004) de l'émondage et du plessage à des fins écologiques, paysagères et patrimoniales, autour des jardins, des propriétés rurales, des parcelles agricoles, parfois dans des régions où la pratique n'a jamais existé, constitue l'une des expressions du néobocage (Toublanc, 2004 ;oublanc et Luginbühl, 2007a, b). Finalement, que transmet la société à travers la valorisation des arbres d'émonde : des techniques et des savoir-faire ? Des ressources écologiques ? Un patrimoine génétique ? Des formes paysagères ? Des valeurs culturelles ? Un champ des possibles ?

L'idée de transmettre un large éventail de possibilités aux générations futures, en se gardant de l'irréversibilité afin de ne pas réduire, ni bloquer leur liberté de choix, est fondamentale dans l'utopie du développement durable. Si l'on transpose ce principe au paysage, il s'agirait de préserver sa malléabilité, sa plasticité : en d'autres termes, ménager sa capacité à se laisser modifier, changer, transformer, modeler par les besoins, les préoccupations, les projets, les ambitions de la société qui le façonnera demain. Au regard de ce raisonnement, les arbres d'émondes encore sur pied sont-ils des vestiges de la société paysanne, appelés à disparaître prochainement car « le paysage dure plus longtemps que les raisons qui ont contribué à sa mise en place » (Antoine, 2002) ou bien des rescapés de la modernisation agricole qui retrouvent du sens et de nouvelles utilités, de nouveaux usages, une seconde vie, à travers les projets et les utopies de la société d'aujourd'hui ? Il s'agit sans doute de ceci et de cela. Ces très vieux arbres ont survécu aux changements successifs la société, aux pratiques et aux usages qui les ont modelés au fil du temps. Parvenus jusqu'à notre époque, ils ne sont plus taillés conformément à la pratique ancienne, qui s'était d'ailleurs profondément transformée et diversifiée dans les décennies précédant son abandon généralisé. Ils n'ont plus les mêmes finalités, leurs fonctions ont changé. Leur pérennité, dans le changement, pourrait témoigner d'une capacité de la société à réinventer et à réinterpréter sans cesse son environnement, y compris les héritages du passé qu'une agriculture « moderne » avait énergiquement entrepris de balayer.

En ce début du XXI^e siècle, le regain d'intérêt pour les têtards et les ragosses est un révélateur des rouages intimes de la société d'aujourd'hui. Il confirme l'émergence d'une nouvelle relation au temps et à l'espace : c'est la fin de l'ère de la *tabula rasa* qui effaçait les traces des époques précédentes ; lui ont succédé une recherche inquiète de continuités, à la fois spatiales et temporelles, une quête identitaire, une affirmation de nouvelles valeurs, comme la diversité biologique et culturelle. Cet engouement pour les arbres anciens s'exprime dans un contexte de recomposition des sociétés locales et témoigne aussi d'une crise du lien social. Une sociabilité nouvelle se tisse autour des arbres paysans qui nous ont été transmis. Elle est marquée par un esprit de fête et un désir de rencontres. Stages de plessage, veillées « contes et fagots », sorties ornithologiques, rituel d'émondage et de fagotage avec pique-nique au coin du feu, jeu « les cheveux de têtards à la loupe » (en référence à la chevelure des arbres d'émonde) et autres salons du bocage rassemblent des agriculteurs, actifs et retraités et d'autres habitants, enfants, jeunes et adultes. Dans ces festivités collectives se redéfinissent localement les rapports sociaux et s'élabore une vision de la relation à la nature et au passé.

**Les arbres d'émonde dans deux agglomérations françaises des bocages de l'Ouest,
Rennes et Angers**



1. Les ragosses de la cité-jardin du Rheu (Bassin rennais).
Les traces de l'ancien talus agricole sont encore visibles
à la base des chênes, © P. Frileux.



2. Les frênes têtards
des prairies ligériennes
(Sainte-Gemmes-sur-Loire,
périphérie au sud d'Angers),
© M. Toublanc.



3. Tire-sève sur têtards
du côté de
la Membrolle-sur-Longuenée,
nord-ouest d'Angers),
© M. Toublanc.



4. Tire-sève sur ragosses au Rheu (Bassin rennais), © P. Frileux.

Diverses stratégies d'entretien des arbres têtards le long du GR de pays dans les basses vallées angevines



5. Un étage tardif sur des frênes qui n'ont pas été émondés depuis une quinzaine d'années, © M. Toublanc.



6. Des têtards de frênes qui ne sont plus émondés, © M. Toublanc.



7. La précieuse loupe n'a pas pu être extraite de ces frênes qui se sont avérés creux et ont été laissés sur les lieux (Étriché, au nord d'Angers), © LPO Anjou.

La cité-jardin du Rheu, anciennes émondes reconverties dans des parcs urbains



8. Maintien de formes traditionnelles, avec ou sans tire-sève, © P. Frileux.



9. D'anciennes ragosses libérées, © P. Frileux.

Les arbres d'émonde comme marqueurs des territoires verts du périurbain



10 et 11. ZAC de Beauregard, à proximité de Rennes : les « chambres bocagères » de la paysagiste Jacqueline Osty (chantier démarré en 1996), © P. Frileux.

Zone d'aménagement concerté



12. Saint Jean-de-Linières (à l'ouest d'Angers) : anciens frênes têtards et talus conservés dans un lotissement urbain (années 1990), © M. Toublanc.



13. Angers : dans un territoire horticole et urbain en limite sud de la ville, d'anciens têtards convertis en arbres ornementaux, © M. Toublanc.

La trogne comme élément de composition du jardin et de l'espace public



14. Le Jardin des trognes de Dominique Mansion (Chaumont-sur-Loire, 1999), © M. Toublanc.

Saint-Léger-des-Bois (périphérie ouest d'Angers)



15. « L'arbre en fée », sculpture inaugurée en l'an 2000 dans le parc urbain dit « la coulée verte », © M. Toublanc.

16. Les anciens têtards de chêne et la sculpture symbolisent le bocage et la forêt, deux motifs de paysage caractéristiques de la commune (Davodeau, 2004), © M. Toublanc.



L'arbre têtard est un sujet récurrent dans l'histoire de l'art



17. Arbres près d'une pièce d'eau, Christophe Nathe (1753–1806), © Musée du Louvre, département des Arts graphiques, réf. 14759.



18. L'arbre têtard, un motif souvent représenté dans la littérature pour enfant. Il est presque toujours associé aux scènes qui se déroulent au bord de l'eau. Ici, *Martine fait du camping*, de Gilbert Delahaye, aquarelles de Marcel Marlier, collection Farandole © Casterman, 1960. Avec l'aimable autorisation des auteurs et des Éditions Casterman.